

PROCES VERBAL de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 11 juillet 2018 à 20h30

Secrétaire de séance : Gilles CERUTTI

Présents (9) : Thida AO, Brigitte BIENASSIS, Louis BOCCHINO, Isabelle CAVALLO, Elsa CHARRIER, Gilles CERUTTI, Xavier DELAPORTE, Christophe ERROUET, Sébastien SAULE

Absents (1) : Roselyne FONSECA

Absents excusés (0) : --

Pouvoirs (0) : --

Quorum (6) : atteint

1. Approbation du Procès-verbal de la séance précédente

Date du conseil municipal	Votant	POUR	CONTRE	ABS	Adopté ou rejeté
Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 juin 2018	9	8		1	Adopté

Les conseillers absents lors des réunions dont le Procès-Verbal est mis à l'approbation s'abstiennent, ils ne peuvent se prononcer sur la conformité du Procès-Verbal avec le déroulement de la séance.

2. DÉLIBÉRATIONS

Le conseil municipal valide l'ajout de la délibération mettant en place la tarification des prestations des agents communaux pour lutter contre les dépôts sauvages.

DCM49 - Ecole – commission cantine – désignations des représentants

Il s'agit de désigner les représentants de la commune à la commission cantine : titulaire : Thida Ao, suppléant : Louis Bocchino.

VOTE : Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 **ADOPTÉE**

DCM50 - Camping municipal – tarif- forfait exceptionnel pour séjour groupe

Il s'agit de valider le tarif forfaitaire proposé à « La Doze compagnie » pour son séjour du 6 au 14 juillet 2018 pour 10 à 14 personnes : 300 €.

VOTE : Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 **ADOPTÉE**

DCM51 - Tarification des prestations des agents communaux – lutte contre les dépôts sauvages

Il s'agit de valider le tarif d'intervention des agents communaux en cas de dépôt sauvage : 50 €/h avec un minimum de 100 €, facturé aux contrevenants.

VOTE : Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 **ADOPTÉE**

Délibération annulée : personnel – convention de mise à disposition

3. Sujets à traiter

- **Projets et chantier**
 - **Réseaux du Pré du Comte** : réunion publique le 6 juillet. Certains propriétaires contestent le fait qu'ils doivent payer leur raccordement en limite de parcelle du fait qu'ils paient déjà la redevance assainissement. Le paiement de la redevance assainissement est justifié par la mise à disposition par la commune d'un réseau public

de collecte des eaux pluviales et des eaux en sortie d'assainissement individuel. Ce réseau a été installé lors de la création du lotissement qui n'aurait pas pu se réaliser sans cela : évacuation de eaux pluviales et épandage des eaux traitées impossibles à réaliser au niveau de chaque parcelle. Chaque propriétaire devra donc effectuer à ses frais les travaux de raccordement dans sa parcelle, neutraliser sa fosse et séparer ses eaux pluviales des eaux usées. Les travaux devraient commencer le 6 septembre pour 3 mois. Ces travaux prévoient aussi l'enfouissement des réseaux secs (fils aériens).

- **Eclairage public / St Même et les Grattiers.** Les travaux confiés à l'entreprise Bouygues Energie & Services auront lieu courant août.
- **Traversée du bourg** : implantation de containers semi enterrés pour les déchets et recyclables sur la place René Cassin : en 1^{ère} approche, cette implantation ne semble pas réalisable et sera peu esthétique. A voir avec le Bureau d'études Alpes Etudes.
- **Comptes rendus des réunions communales ou thématiques**
 - Cantine : réunion du COPIL
- **Comptes rendus des réunions intercommunales**
 - CCCC – commission déchets : présentation de l'étude d'optimisation de la collecte : on s'oriente vers la solution de conteneurs semi-enterrés pour l'ensemble des flux collectés.
 - CCCC – commission aménagement
- **Secrétariat / organisation** : Valérie Bonamy devrait rejoindre les effectifs au 1^{er} septembre. Le conseil municipal s'organisera pour faciliter le fonctionnement du secrétariat en août.
- **Bulletin municipal : articles proposés** : le bruit qui court sur l'ATC, cantine, modification du PLU, promotion du camping, éclipse de Lune, compte rendu de la commémoration du maquis de Chartreuse, financement des projets communaux, Réseaux du Pré du Comte, tarif dépôts sauvages, dispositif Rézo pouce sur la commune. Les articles sont à rendre pour le 24 août.
- **Veille sociale**
- **PLUi – avancement** : pour permettre la constructibilité du secteur des Curiés, actuellement classé AU, il sera nécessaire de créer une zone de discontinuité et de la justifier.
- **Impayés St Pierre Isère** : les frais ont été payés par la commune de Saint Pierre d'Entremont Isère sauf le solde de l'opération groupe scolaire : à relancer.

4. Délégations du conseil municipal au maire

- DIA – parcelles B1780 aux Combettes : non exercice du droit de préemption urbain.

5. Courriers divers

- **ORANGE** – lettre de réclamation suite aux dysfonctionnements sur internet (tout opérateurs) et le réseau mobile Orange, co signé par les maires de Entremont le Vieux et St Pierre d'Ent Isère.